

FASCICULE D'AIDE A LA REPRISE POST COVID 19 ASSOCIATIONS SPORTIVES CENTRE AQUATIQUE NAUTIFORM

N° Version : 1 en date du 25 août 2020

Reprise des associations sportives sur la base des préconisations du Haut Conseil de Santé Publique

L'ensemble des mesures proposées ci-après pourront évoluer en fonction des consignes nationales et de l'évolution de la situation sanitaire.

I. LE REFERENT COVID 19

Chaque association doit désigner au sein de sa structure un référent COVID-19 et communiquer ses coordonnées à Nautiform :

Ses missions sont les suivantes :

- Veiller à la bonne organisation des mesures d'hygiène
- Veiller à la mise en œuvre des protocoles de désinfection des matériels sportifs partagés
- Etre garant du respect des mesures de distanciation physique au sein de la structure et de l'information transmises aux adhérents
- Etre l'interlocuteur privilégié de l'ARS pour le suivi des cas contacts
- Informer la collectivité de la présence de cas avérés COVID-19

II. L'APPLICATION DES GESTES BARRIERES

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde.

Lavage des mains avec du savon ou du gel hydro-alcoolique :

- A l'arrivée dans l'établissement

- Avant et après être allé aux toilettes

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir. Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter dans une poubelle

Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades.

III. LES REGLES DE DISTANCIATION SOCIALE

Les adhérents doivent dès leur entrée dans l'établissement respecter les règles de distanciation physique à savoir :

- Un mètre minimum de distance entre chaque usager.
- L'interdiction d'accès d'un usager présentant des syndromes grippaux, respiratoires ou digestifs.
- Port du masque obligatoire pour tous les usagers dès l'âge de 11 ans et ce jusqu'au moment de la pratique sportive, et dès l'arrêt de la pratique.

IV. TRACABILITE

Au début de chaque entrainement mettant en contact un groupe de personnes, l'entraîneur doit réaliser une liste des personnes présentes lors de l'entrainement et la remettre à l'accueil de Nautiform.

V. CIRCULATION DANS LE BATIMENT

Plusieurs zones sont à prendre en compte dans les équipements pour la distanciation spatiale et la régulation des flux :

L'accueil

- Un distributeur de gel hydro-alcoolique est disponible à l'entrée de l'établissement.
- A la caisse : Les entraîneurs se présenteront et s'identifieront, les adhérents resteront à l'extérieur en zone d'attente. L'accès aux vestiaires se fera ensuite avec le groupe complet, en respectant la distanciation entre les élèves et autres personnes.

Les vestiaires, douches et sanitaires :

- Des vestiaires collectifs seront attribués, La distanciation sociale devra être respectée et sous la responsabilité des entraîneurs. 7 adhérents pourront utiliser chaque vestiaire simultanément.
- Le temps de présence dans les vestiaires doit être réduit au minimum.
- Les vestiaires seront désinfectés après chaque changement d'utilisateurs.
- La douche obligatoire savonnée en sortie des vestiaires permettra d'éliminer au maximum les risques de contamination. La distanciation sociale devra être respectée et sous la responsabilité des entraîneurs. Des zones d'attentes sont matérialisées au sol. Le personnel rappellera régulièrement les règles sanitaires. Une douche rapide de rinçage sera possible à la sortie des bassins.

- L'utilisation des sèche-cheveux est interdite, l'intégralité des dispositifs de séchage (mains, cheveux) est déconnectée de l'alimentation électrique.
- La sortie des vestiaires devra être rapide et un regroupement ne sera possible qu'à l'extérieur du bâtiment.

Les bassins

La règle suivante s'applique :

- Les accès des associations s'effectueront par la grille n°2.
- Les sorties des associations s'effectueront par la grille n°6.
- Les activités physiques et sportives se déroulent dans les conditions de nature à permettre une distanciation physique de 1 mètre entre chaque participant, soit 4m² par adhérent.
- Les baigneurs hors de l'eau seront invités à respecter les gestes barrières.
- Les regroupements sur les plages autour des bassins, notamment pour des consignes doivent être limités (principe de piscine dynamique). Le respect des distances de sécurité doit alors être appliqué, sous la responsabilité des entraîneurs.
- Les fédérations ont rédigé des protocoles de reprise spécifiques au regard des typologies de pratique. L'association doit s'y référer.

VI. MATERIEL SPORTIF

- Le matériel sportif personnel est à privilégier dans la mesure du possible
- Le matériel sportif partagé doit faire l'objet d'un protocole de désinfection spécifique entre chaque utilisateur (ex : pull boy) ou à minima à la fin de chaque entraînement.
- Le matériel pédagogique mis à disposition sera désinfecté puis rincé par l'association après chaque entraînement.

VII. PROCEDURES EN CAS DE CAS COVID

- Alerter l'ARS
- Le référent COVID-19 doit accompagner l'ARS dans la recherche de cas contacts. La liste nominative horodatée des personnes ayant fréquenté l'installation en présence du cas avéré doit être transmise.
- Prévenir les responsables de Nautiform
- A partir de 3 cas avérés : le virus circule activement au sein de l'association
- En attendant les préconisations de l'ARS, il est demandé d'annuler les entraînements.

VIII. ANNEXES

- Plan de circulation hall d'accueil
- Plan de circulation des vestiaires collectifs